



Délibération
FINANCES/JG

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 
ID : 017-211704150-20221215-2022_147-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

2022 – 147 BUDGET PRINCIPAL – CREATION ET MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 25

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAI Ammar, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, BUFFET Martine, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, DAVIET Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, EHLINGER François, DEREN Dominique, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, CATROU Rémy, MELLA Florent

Excusés ayant donné pouvoir : 9

CARTIER Nicolas à DEBORDE Sophie, CHABOREL Sabrina à MAUDOUX Pierre, CREACHCADEC Philippe à CHEMINADE Marie-Line, DIETZ Pierre à BENCHIMOL-LAURIBE Renée, DELCROIX Charles à EHLINGER François, PARISI Evelyne à DRAPRON Bruno, ROUDIER Jean-Pierre à ARNAUD Dominique, TORCHUT Véronique à BERDAI Ammar, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

Absente excusée : 1

BETIZEAU Florence

Secrétaire de séance : DEBORDE Sophie

Date de la convocation : 08/12/2022

Date de publication : 20 DEC. 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-3,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14 et M57 (applicable à compter du 1^{er} janvier 2023 à la Ville),

Considérant que la Ville de Saintes s'est engagée dans un projet stratégique de développement et de revitalisation de la ville,

Considérant que la programmation pluriannuelle des investissements est un processus continu de planification des projets permettant de recenser les projets d'investissement, puis de les prioriser en fonction de la capacité financière et des choix de gestion de la Ville. Elle permet de formaliser la stratégie d'investissement de la collectivité et d'en faciliter le pilotage,

Considérant que ce processus donne lieu à la définition d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour les investissements de la Ville de Saintes qui seront financés entre 2022 et 2026,



Considérant que ce nouveau plan d'investissement sera piloté en continu de manière à veiller à la maîtrise de l'enveloppe financière de chaque projet comme aux équilibres budgétaires plus globaux dans le contexte national et international incertain que nous connaissons,

Considérant qu'à ce titre, des travaux et des achats de biens d'équipements importants et récurrents sont à entreprendre régulièrement, en tranches successives,

Considérant que ces projets peuvent être éligibles à des financements divers,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 1^{er} décembre 2022,

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer :

- Sur l'approbation de la création des « Autorisations de Programmes Projets » pour leurs montants et durées, tels qu'indiqués dans le tableau joint ;
- Sur l'approbation de la modification de l'autorisation de programme « Réfection de la piste d'athlétisme » existante pour son montant indiqué dans le tableau joint ;
- Sur l'approbation des ventilations des crédits de paiements telles que détaillées dans le tableau joint ;

PROGRAMME	REALISE AVT 2021	CP 2022 DEPENSES	ANCIENS CP 2023	NOUVEAU X CP 2023 DEPENSES	CP 2024 DEPENSES	CP 2025 DEPENSES	CP 2026 DEPENSES	MONTANT GLOBAL AP DEPENSES
MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME								
REFECTION PISTE ATHLETISME	7 992	1 318 000	12 000	35 000				1 360 992
CREATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME								
CREATION TERRAIN PADEL				30 000	370 000			400 000
CONSTRUCTION NV VESTIAIRES ET LOCAUX ASSOCIATIFS AU TERRAIN D'HONNEUR YVON CHEVALIER				150 000	400 000			550 000
CONSTRUCTION CENTRE DE CONSERVATION ET D'ETUDES				810 000	300 000	500 000		1 610 000
REHABILITATION MARCHE ST PIERRE				80 000	80 000	80 000	80 000	320 000
TOTAL AP PROJETS	7 992	1 318 000	12 000	1 105 000	1 105 000	580 000	80 000	4 240 992



- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 28

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 6 (ARNAUD Dominique en son nom et celui de ROUDIER Jean-Pierre, BENCHIMOL-LAURIBE Renée en son nom et celui de DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe en son nom et celui de VIOLLET Céline)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,


Bruno DRAPRON


La secrétaire de séance


Sophie DEBORDE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.